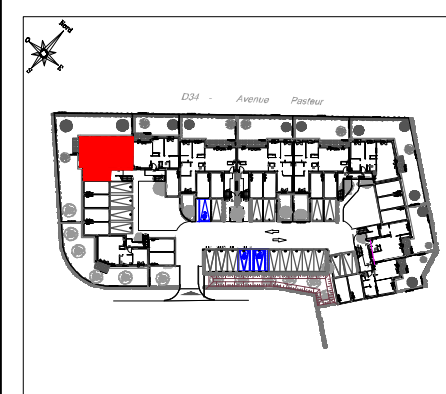


LOT n°02	
4P	RDC
Entrée	6.85 m <sup>2</sup>
Séjour	22.90 m <sup>2</sup>
Cuisine	6.60 m <sup>2</sup>
Chambre 1	12.40 m <sup>2</sup>
Chambre 2	9.00 m <sup>2</sup>
Chambre 3	11.45 m <sup>2</sup>
Salle de bains	5.10 m <sup>2</sup>
Salle d'eau	3.10 m <sup>2</sup>
WC	1.45 m <sup>2</sup>
Placard	0.70 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>79.55 m<sup>2</sup></b>
Terrasses	5.25 m <sup>2</sup>
Jardin 1	176.65 m <sup>2</sup>
Box	15.40 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL PRIVATIF</b>	<b>276.85 m<sup>2</sup></b>



SCCV CLAYE-PASTEUR  
28, Rue Escudier 92100  
BOULOGNE-BILLANCOURT

DATE	INDICE
17/05/2022	Indice 3

NOTA1: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartements. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutres, soffites, faux-plafond). Les cotes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions de corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1).  
NOTA2: Les hauteurs de seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

SYMBOLE	DESIGNATION	R	All.v	ETEL	VB	PV
	Espace libre de diamètre 150cm	R Réfrigérateur	All.v Allège vitrée	ETEL Tableau électrique	VB Volet battant	PV Pare-vue
	Aire de manœuvre	CUI Cuisson	F Fenêtre	PL.ch Placard chaudière	VC Volet coulissant	RP Robinet de puis.
	Soffites et Faux-plafonds hauteur minimale: 2.20m	LV Lave-vaisselle	PF Porte-fenêtre	PL Placard	VR Volet roulant	GC Garde-corps
	Trappe de visite	LL Lave-linge	OB F.oscillo-battante	EP Eau pluviale	VR EI Volet roulant elec	⚡ Pré-équipement recharge véh. élec
		CAISSON VMC				



